

Interurbain

APRHQ

La COOP et NOVAVISION ont récemment conclu une entente dans le but de vous offrir des services de télécommunication à prix avantageux. Cette entente nous donne accès à un énorme pouvoir d'achat permettant ainsi à nos membres de bénéficier d'un service de qualité et de taux tout simplement inédits dans l'industrie des télécommunications :

2.5 ¢ la minute * (Aucuns frais de base)

* Cette offre n'est pas applicable aux services de téléphonie cellulaire

* Conditions pour adhérer: paiement par spécimen chèque et facturation par courrier électronique (email) obligatoires

24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Canada et États-Unis (appels faits à partir du Canada) - Numéros 800 disponibles

INFORMATION : Mtl (514) 334-6920 ou sans frais 1-800-363-4940

Formulaire d'adhésion

☞ J'accepte d'abonner les numéros suivants au service interurbain de la Coop. (Lignes terrestres seulement)

(___) ___ - ___ Inscrivez le fournisseur local : _____

(___) ___ - ___ Inscrivez le fournisseur local : _____

(___) ___ - ___ Inscrivez le fournisseur local : _____

☞ Je désire une ou des carte(s) d'appels (maximum de 3) 15¢ la minute : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville: _____ Province : _____ Code postal : _____ - _____

Email (obligatoire) : _____

Téléphone maison : (___) ___ - ___

Fournisseur de **service local** (i.e. : fournisseur du téléphone terrestre au domicile pour vos appels locaux): _____

En signant ci-dessous, vous autorisez NOVAVISION à informer votre fournisseur actuel de services interurbains de votre décision de vous abonner au service interurbain de NOVAVISION selon les modalités de l'égalité d'accès. L'égalité d'accès signifie que vos appels interurbains sont automatiquement acheminés sur le réseau de "NOVAVISION" chaque fois que vous composez le (1) + le numéro d'interurbain. Seuls les appels effectués à partir des numéros énumérés ci-haut feront l'objet de l'abonnement. NOVAVISION et ses fournisseurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages que vous pourriez subir suite à l'interruption des services de télécommunication offerts par NOVAVISION et ses fournisseurs.

➔ Signature du client X _____ DATE _____

NOTE: Vous serez avisé par email de la date du branchement. Le délai peut être de 15 jours ouvrables.
L'Association Provinciale des Retraités d'Hydro-Québec a mandaté la Coop de consommation des employé(e)s d'Hydro-Québec pour procéder aux prélèvements mensuels des services interurbains.

PAIEMENT

Je, soussigné, autorise La Coop de Consommation des employé(e)s d'Hydro-Québec à porter les frais mensuels à mon compte-chèques (spécimen de chèque inclus)*.

*Des frais de 5.00\$ seront appliqués pour les chèques sans fonds (NSF)

➔ Signature du détenteur du compte-chèques X _____ DATE _____

Fax : 514-387-8518 / sans frais 1-877-872-8288
Poste : 6805, boul. des Roseraies, Anjou (Qc) H1M 3N3